

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE VALENTIGNEY**

**PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 MARS 2024**

Le sept mars 2024, le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Président** : M. Philippe GAUTIER, présent

**Présents** : Mmes PELISSIER — MICHAUD - BICHET – PARROT - BOURQUIN – GAUTIER

Mrs. – LEBEAU - CARRE - PERTUISET

**Invitée** : Valérie GAZEAX, Directrice du CCAS

**1. PV du 25 janvier 2024 : adopté avec 8 voix pour et 2 abstentions**

**2. PRE, budget prévisionnel 2024 : délibération 2024-1782**

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la commune de Valentigney est engagée dans un Programme de Réussite Éducative (PRE).

Elle rappelle également que le PRE doit être porté par une structure juridique autonome. Afin de satisfaire cette obligation, le CCAS en assure la gestion administrative et budgétaire.

Le PRE vise à apporter un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social aux enfants et adolescents âgés de 2 à 18 ans, habitant dans un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire et manifestant des signes de fragilité.

La commune est concernée par le PRE à deux titres ; D'une part, le quartier des Buis est un QPV et, d'autre part, le collège Les Bruyères qui est un établissement d'éducation prioritaire.

Pour l'année 2024, le programme prévoit le développement de dix actions portées par le Centre Social et le CCAS de Valentigney.

Son plan de financement prévisionnel est annexé au présent rapport.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- valider le plan de financement du Programme de Réussite Éducative prévisionnel pour l'année 2024,
- d'autoriser M. le Président à :
  - o solliciter la subvention nécessaire à son équilibre financier,
  - o signer tout document en lien avec la réalisation du programme.

***adoptée à l'unanimité***

**3. Modification des tarifs de la première tranche de Mobival : délibération 2024-1783**

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, rappelle à l'assemblée le fonctionnement du service d'aide à la mobilité des seniors appelé MOBIVAL :

- Amplitude horaire :  
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, sauf mercredi de 8h45 à 12h00
- Services proposés :
  - Courses alimentaires
  - Commerces spécialisés
  - Administrations
  - Officines paramédicales
  - Consultations de santé
  - Visites en EHPAD

Vu le contexte inflationnaire actuel qui touche de plein fouet les collectivités territoriales et leurs établissements publics, en complément de la délibération N° 2024-1779 du A du 25 janvier 2024 qui a validé l'augmentation des trois dernières tranches tarifaires, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose de réajuster le barème des tarifs comme suit pour la première tranche concernant les déplacements sur la commune de Valentigney :

	<b>TARIFS ACTUELS</b>	<b>TARIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024</b>
Valentigney	2 €	3 €

*adoptée avec 9 voix pour et 1 abstention*

#### **4. Débat d'orientation budgétaire : délibération 2024-1784**

Conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales, l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration et l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe), il est stipulé que dans la période de deux mois avant le vote du budget primitif, un débat a lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales de ce budget.

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que le vote, à l'issue du débat, a valeur juridique.

Suite à la présentation de ce rapport, un débat s'engage entre les administrateurs au sujet des recettes et des dépenses pour l'établissement du Budget Primitif 2024.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte des orientations budgétaires 2024.

#### **Remarques :**

M Carré s'interroge sur la non reprise d'un volontaire en service civique après le départ de Kahina Meguellati fin avril. Mme Gazeaux répond que les travailleurs sociaux ont une année chargée suite

au départ à la retraite de Fabienne Finck qui travaille à mi-temps en 2024 pour pouvoir prendre tous ces congés.

M. Lebeau s'interroge sur les actions menées par le CCAS pour les handicapés mentaux de la commune. M. le Président répond que le CCAS a choisi de travailler avec les Cuisines d'Uzel de la Fondation Plurielle qui emploie des personnes handicapées. Le CCAS suit les usagers atteints de handicap qui en font la demande et qui ont besoin d'aide dans le domaine social.

*adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **5. Nouveaux tarifs portage repas pour la résidence accueil : délibération 2024-1785**

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., informe les membres du conseil d'administration que la résidence d'accueil de l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté, qui permet l'hébergement de 22 personnes est susceptible de solliciter le service de portage de repas à domicile, à titre dérogatoire.

Elle propose la signature d'un avenant à la convention entre le C.C.A.S. et l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté, permettant d'apporter les modifications concernant les dispositions financières applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

- Formule 1 (midi) : 9 € TTC par repas
- Formule 2 (midi-soir) : 12 € TTC par repas

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration du CCAS de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à valider ces nouveaux tarifs.

*adoptée à l'unanimité des membres présents*

#### **6. Régie d'avance des chèques d'accompagnement :**

- Secours alloués du 23 janvier 2024 au 06 mars 2024 : 249 chèques d'une valeur nominale de 16 € soit **3 984 €** - *Signature des états d'épargne*

**Séance levée à 20 h 00**

**Philippe GAUTIER,**

**Maud PELISSIER,**

**Nicolle BICHET,**

**Stéphanie GAUTIER,**

**Catherine PARROT,**

**Stéphanie BOURQUIN,**

**Martine MICHAUD,**

**Gerard CARRE,**

**François LEBEAU,**

**Christian PERTUISET,**